

PROCES-VERBAL de la REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 février 2019**

Convocation du 07 février 2019

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	15
Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents à la réunion	10

L'an deux mil dix-huit et le quatorze février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis LAGARDE, Maire.

Présents : MM. LAGARDE Jean-Louis, COPPÉRé Sylviane, DUBOST Jean-Paul, HIJAZI Abdulrahim, FRATTINI Christiane, HACHE Chantal, BLASCO Jérôme, LAGRANGE Xavier, ARNAL Jean-Pierre, MATIAS Stéphane

Absents Excusés : M. MOTTET Alain (procuration donnée à M. DUBOST)
Mme AUROUX Isabelle (procuration donnée à Mme COPPÉRé)
Mme SERVAJEAN Virginie (procuration donnée à M. BLASCO)
M. TACHET Frédéric (procuration donnée à M. LAGRANGE)
M. FARGE Franck (procuration donnée à M. MATIAS)

Secrétaire de séance : Mme HACHE

Monsieur Lagarde souhaite la bienvenue à tous les conseillers et déclare la séance ouverte.

1 – Approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à la majorité (13 voix pour, 2 abstentions).

2 – Délibération pour approuver les demandes d'aides et de subventions pour l'année 2019

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les demandes de subventions et participations pour l'année 2019. Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'accorder les subventions et participations suivantes :

Bénéficiaire	Montant	Imputation
A.D.A.P.E.I. de la Loire	150.00	6574
Arche de Noé (0.40 x 1 206 habitants)	482.40	6574
C.C.A.S.	1 500.00	657362
Fournitures scolaires (79 élèves x 43 €)	3 397.00	6067
S.P.A. (0.24 x 1 206 habitants)	289.44	6574
Déplacements des élèves (1)	1 500.00	6247
Total.....	7 318.84	/

(1) Monsieur le Maire précise à l'assemblée que les déplacements des élèves concernent uniquement les sorties culturelles dans le roannais ainsi que les heures de sport à la salle de Pouilly-les-Nonains ou les équipements roannais.

3 – Délibération pour dénommer la voie interne du lotissement La Clé des Champs

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de dénommer une nouvelle voie qui se situe au lieu-dit «Le Cabaret de l'Ane » et qui débouche sur le giratoire RD9 – RD51. Cette voie privée est sans issue et dessert un lotissement de huit maisons, dont deux sont en construction.

Monsieur le maire propose de la dénommer impasse du Cabaret de l'Ane.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité cette dénomination de voie. Des courriers seront adressés aux propriétaires concernés pour les informer de leur nouvelle adresse.

4 – Délibération pour approuver la mission de maîtrise d'œuvre infrastructures pour l'aménagement du dévoiement de la route de Combray

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet d'aménagement de la route de Combray a fait l'objet, lors de la dernière réunion de Conseil Municipal, le 29.11.2019, d'une délibération visant à confier la maîtrise d'œuvre niveau esquisse et avant-projet au Cabinet Oxyria de Fourneaux.

A ce jour, afin de mieux appréhender la faisabilité du projet, il convient d'approuver la mission de maîtrise d'œuvre infrastructures proposée par le Cabinet Oxyria, pour la tranche ferme (soit 915 ml), pour un montant total de 24 500 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à la majorité (12 voix pour, 3 voix contre) la mission de maîtrise d'œuvre infrastructures pour l'aménagement de la tranche ferme de la route de Combray.

5 – Délibération pour choisir le géomètre chargé d'effectuer le relevé topographique de l'aménagement du dévoiement de la route de Combray

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu deux devis pour la réalisation d'un relevé topographique de la route de Combray, dans le cadre de son projet d'aménagement.

Il convient de choisir le géomètre qui réalisera ce relevé. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient à la majorité (12 voix pour, 3 voix contre) Monsieur PEREY Jérôme, pour un montant HT de 2 990.00 €.

6 – Délibération pour choisir le prestataires chargé du diagnostic HAP amiante avant travaux sur enrobé pour l'aménagement du dévoiement de la route de Combray

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu deux devis pour la réalisation d'un diagnostic amiante avant travaux sur enrobés de la route de Combray, dans le cadre de son projet d'aménagement.

Il convient de choisir le prestataire qui réalisera ce diagnostic. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient à la majorité (12 voix pour, 3 voix contre) AC Environnement, pour un montant HT de 1 112.00 €.
